

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 17 décembre 2007

**MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. PERRON**Membres présents** : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBAULT - Mme CHOUX - M. HELIE**Membres excusés** : M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme GARRET (pouvoir M. MARTIN) - Mme DELEBARRE (pouvoir M. MASSON) - M. NUDANT (pouvoir M. DUGOURD) - M. BRIOT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS) - Mme VANDRIESSE**Membres absents** : M. BAZIN**OBJET
DE LA DELIBERATION****Musée archéologique - Acquisition d'un ensemble de pièces de la collection Guyot-Bertrand - Demandes de subventions**

Mesdames, Messieurs,

La Ville a l'opportunité d'acquérir un ensemble de pièces qui viendrait compléter une collection déjà conservée au Musée archéologique, et qui provient de la famille Guyot-Bertrand. Cette collection a été acquise par Monsieur Ernest Bertrand, ou provient des fouilles réalisées par son gendre, Monsieur Emmanuel Guyot, ces deux personnes portant un grand intérêt aux pièces archéologiques, notamment à celles de provenance régionale.

Il s'agit d'un ensemble mobilier de vingt-quatre pièces (coupelles, vases, lampe à huile, pointe de flèche, etc.), qui permettra de rassembler la totalité de la collection au sein du Musée archéologique. Certaines de ces pièces ont une qualité d'exécution et une iconographie qui en font la rareté et l'intérêt.

Le coût de l'acquisition est estimé à 1 840 €, à répartir pour moitié entre Monsieur Guyot et sa soeur, Madame Benoist.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. décider l'acquisition par la Ville d'un ensemble de vingt-quatre pièces venant compléter la collection Guyot-Bertrand, au bénéfice du Musée archéologique ;

2. solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour cette acquisition ;

3. m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

26 DEC. 2007



PUBLIÉ LE 27.12.07